

ABONNEMENTS			
LOT et Départ. limit.			
6 mois	1 an		
34 fr.	62 fr.		
Autres Départements			
6 mois	1 an		
36 fr.	66 fr.		

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31

Compte postal :
5399 TOULOUSLes abonnements
se paient d'avanceChangement
d'adresse : 2 fr. ncs50^c

Administration

CAHORS -- I, Rue des Capucins, I -- CAHORS

Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction

Directeur : A. COUESLANT[†] (1868-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 3 fr. »
RECLAMES (— d' —) 4 fr. »
CHRONIQUE LOCALE (— d' —) 6 fr. »

50^c

EST-CE CE QU'IL NE SERAIT PAS TEMPS D'Y PENSER

INFORMATIONS

LA RELEVÉ
Des prisonniers libérés
remercient le Maréchal Pétain
et le président Laval

Le Maréchal de France, Chef de l'Etat, a reçu le télégramme suivant, transmis par le sous-préfet de Marmande :

« Cinq prisonniers de l'arrondissement de Marmande : Nadeau Valmy, de Virazell ; Larrieu et Mivielle, de Villeten ; Frémont, de Damazan et Riffau, de Marmande, libérés au titre de la relève, et reçus officiellement par M. A. Alphonse, leur sous-préfet, entouré de MM. Philippe Henriot, confédéré national ; Gaillard, maire de Marmande ; D^r Dupont, conseiller administratif ; Cestac, délégué départementale à la Propagande ; Donnadiou, délégué d'arrondissement ; le président de la Légion et les maires de leurs communes, expriment au Maréchal Pétain et au président Laval leurs vifs sentiments de reconnaissance et les assurent de leur entier dévouement.

« Premiers bénéficiaires de la relève, ils se considèrent comme l'avant-garde d'un mouvement de retour beaucoup plus étendu, grâce à la solidarité des ouvriers français. »

EN PEU DE MOTS...

— Une importante affaire de vol portant sur un demi-million de marchandises dans une maison de tissus de Vaucluse (Mourthe-et-Moselle). Quinze arrestations ont été opérées, tant parmi des employés de la maison que parmi des gens qui leur servaient de recéleurs.

— A la suite d'incidents auxquels ont donné lieu ces jours derniers certaines activités politiques suspectes, le préfet régional de Lyon a fait procéder à l'interdiction de quinze personnes domiciliées dans l'agglomération lyonnaise, parmi lesquelles se trouvent un étranger et trois Israélites d'origine étrangère.

— Trente étudiants parisiens ont décidé d'employer leurs vacances à arracher à la brousse envahissante une vieille ferme située dans la forêt de Sologne. Grâce à leurs efforts, la ferme de la Vacherie, abandonnée depuis six ans, commence à retrouver sa physionomie d'antan.

— Par décision du préfet de la Somme, Marcel Carouge, d'Abbeville, ex-chef de la cellule communiste de cette ville, qui purgeait une peine de dix-huit mois de prison pour propagande et distribution de tracts a été transféré à la citadelle de Doullens.

— Pour infractions aux prescriptions du ravitaillement, le préfet régional du Nord a fait fermer 71 boulangeries pour une durée variant de quinze jours à un mois.

— Le train sanitaire 529, en provenance de Vienne (Autriche), est arrivé à la gare de Lyon, amenant 145 prisonniers malades. Ceux-ci, dont quelques-uns voyageaient comme malades couchés, ont été aussitôt dirigés sur l'hôpital Villemin.

— M. André Philip, professeur à la Faculté de Droit à l'Université de Lyon est révoqué de ses fonctions pour activité anti-nationale.

— Le pianiste Alfred Cortot vient de découvrir le manuscrit d'une œuvre de Claude Debussy, datant de 1890 ou 1892.

— M. Reverdy, adjoint au maire d'Aix-les-Bains est révoqué de ses fonctions pour avoir adopté une attitude incompatible avec les pouvoirs de sa charge.

— L'amiral de la flotte, commandant en chef des forces militaires, passera le 22 août, à 9 heures, la revue des troupes de la 14^e division militaire. Cette revue doit avoir lieu sur le terrain de Challes-les-Eaux.

Le Maréchal Pétain et le président Laval veulent donner à la France la place qui lui revient dans la nouvelle Europe, estime-t-on à Berlin.

Commentant le discours prononcé par M. Pierre Laval à Compiègne, lors de l'arrivée des premiers prisonniers de la « relève », le correspondant diplomatique de l'Agence D.N.B. écrit :

« M. Laval est le premier homme d'Etat français qui ait adhéré sans réserve à la politique de Montoire et qui ait reconnu que le premier objectif à proposer à la France est un accord franco-allemand dans le cadre du nouvel ordre européen. C'est dans cette direction seulement que la France pourra se relever de sa défaite et se préparer à un avenir plus serein. »

« M. Laval, poursuit le correspondant, a montré la nécessité de créer un « climat de confiance » et n'a pas caché les difficultés qui l'attendent. Cependant, celles-ci ne le détournent pas de la voie où il s'est engagé.

« Les fréquentes entrevues entre le Chef de l'Etat français et le premier ministre semblent avoir jeté les bases d'une nouvelle orientation politique française qu'on pourrait résumer dans la formule suivante : « Un ordre nouveau à l'intérieur, condition préalable à la préparation de la France aux tâches que lui propose l'Europe nouvelle. »

« On se rend parfaitement compte en Allemagne des difficultés que rencontre M. Pierre Laval dans cette voie, et l'on cherche à les lui aplanir dans la mesure où le permet la conduite de la guerre. C'est ainsi que le transfert de Vichy à Paris de plusieurs administrations gouvernementales a été autorisé ainsi que le rapatriement de prisonniers de guerre.

« Quant au nouvel ordre intérieur, il constitue au premier chef une entreprise spécifiquement française qui doit être menée à bien grâce à un effort constant de persuasion. »

Le mirage du second front

On mande de Moscou à l'Agence Reuter : Au cours de la semaine qui vient de se terminer, le peuple soviétique a lu chaque jour dans sa presse des reproductions d'articles de la presse anglo-saxonne favorables au second front. Les lecteurs en sont plutôt troublés, car l'ouverture du second front, certaine à leurs yeux à la suite de l'alliance anglo-soviétique du 26 mai, leur semble aujourd'hui remise en question.

Quant au présent, l'ensemble de la nation soviétique a la sensation de se battre seul contre l'ennemi commun, et l'opinion publique en est quelque peu déçue.

Nouveaux départs

Tandis qu'on annonçait de Paris que 600 ouvriers avaient quitté la gare de l'Est à destination de l'Allemagne, et de Toulouse que le huitième convoi de travailleurs languedociens avait été mis en route, d'autres départs avaient lieu dans plusieurs villes de province.

C'est ainsi que des volontaires des Hautes et Basses-Pyrénées, de même que des départements voisins, ont été acheminés de Tarbes vers le Centre régional. Parmi les ouvriers ayant ainsi répondu à l'appel du président Laval, figurait un jeune couple, récemment marié, de Maubourguet, dans le Tarn, de Gap, est parti également un nouveau convoi, en direction de Digne, avant d'être dirigé sur une usine de la Bavière.

Les réceptions du Maréchal

Le Maréchal a tenu à recevoir M. Birman, inspecteur d'académie à Chartres et lui a témoigné sa satisfaction pour son excellente action sur la jeunesse des étudiants et des écoliers de son académie, auxquels il inculque d'une façon parfaite, l'esprit et les disciplines de la Révolution nationale.

On ne met pas la France en veilleuse

« La France doit rester la France. On ne met pas la France en veilleuse. Sa force est d'être protégée par une cuirasse forgée par des siècles d'histoire.

« Une défaite ne peut pas obscurcir le rayonnement de la pensée française, de l'esprit français, de tout ce prodigieux patrimoine de gloire et de richesses spirituelles que l'on ne peut pas séparer de la France. »

Président SALAZAR

(Déclarations à l'envoyé spécial du « Temps »
à Lisbonne, Georges Castéran)

A DIEPPE, UNE TENTATIVE DE DEBARQUEMENT ANGLAIS EST COMPLETEMENT REDUITE

Mercredi, à l'aube, les Anglais ont effectué une opération de débarquement sur la côte française de la Manche, avec l'appui de puissantes forces aériennes et navales.

Les chars et l'infanterie britanniques arrivés à terre se sont heurtés à une violente et victorieuse résistance des troupes allemandes. L'artillerie allemande a été mise en action aussitôt et a détruit plusieurs chars britanniques.

Les contre-mesures allemandes se développent conformément aux plans établis.

Les contre-attaques allemandes contre les forces britanniques débarquées dans la région de Dieppe sont en cours depuis plusieurs heures.

Communiqué allemand

Ainsi qu'il a été annoncé par communiqué spécial, un débarquement de troupes britanniques, canadiennes, américaines et gaullistes a été repoussé, avec des pertes élevées pour l'ennemi, par les forces allemandes chargées de la défense des côtes.

Ce débarquement a été effectué au cours de la journée d'hier, sur un front large de 25 km, contre la côte française de la Manche, près de Dieppe, sous la protection d'importantes forces navales et aériennes ennemies avec la participation de chars.

Sans qu'il eût été nécessaire de faire intervenir aucune réserve notable du haut commandement, les troupes ennemies débarquées par 300 à 400 embarcations ont été décimées en combats corps à corps ou rejetées à la mer. Tous les chars débarqués, au nombre de 28, ont été anéantis. Jusqu'à présent, 1.500 prisonniers, dont 60 officiers canadiens, ont été dénombrés. L'ennemi a perdu beaucoup d'hommes, tandis que nos propres pertes en morts et blessés ne s'élèvent qu'à 400.

Tous les points d'appui, positions de batterie, stations de radio de la côte ont été tenus par leurs garnisons.

Le gros des forces ennemies, comportant les transports protégés par de nombreux croiseurs, contre-torpilleurs et patrouilleurs, était rassemblé en vue de la poursuite des opérations de débarquement. Il a dû retourner à ses bases de départ sans avoir pu remplir sa mission, mais après avoir subi d'importantes pertes du fait des attaques de l'artillerie et de l'aviation. Le gros de ces forces a été, en outre, continuellement poursuivi par l'aviation jusqu'à son débarquement.

La flotte de transport ennemie a perdu, du fait du tir de l'artillerie, 3 contre-torpilleurs, 2 torpilleurs et 2 navires de transport. L'aviation a coulé un contre-torpilleur, une vedette rapide, un patrouilleur et cinq navires de transport jaugeant au total 13.000 tonnes.

Elle a endommagé 4 croiseurs, 4 contre-torpilleurs, 4 vedettes rapides, 1 remorqueur, 1 canon d'assaut et 5 navires de transports déplaçant au total 15.000 tonnes.

Lors du bombardement des forces navales britanniques en fuite, les quais et les docks du port de Portsmouth, ainsi que d'autres objectifs militaires sur la côte méridionale de l'Angleterre ont été gravement endommagés. La Luftwaffe a perdu, à cette occasion, 18 appareils, une partie des équipages a été sauvée.

Au cours des combats aériens qui se sont déroulés, 112 appareils ennemis ont été abattus par les chasseurs allemands et la D.C.A. Dix-sept de nos chasseurs sont portés manquants. Quelques pilotes tombés en mer ont été sauvés.

Au cours de la nuit du 19 août, les forces de débarquement ennemies ont rencontré des unités navales légères allemandes. Celles-ci ont coulé aussitôt une embarcation chargée de troupes et deux grandes vedettes. Elles ont endommagé, par le tir de leur artillerie, un autre conducteur de flottille et plusieurs vedettes rapides. Quatre appareils ennemis ont été abattus. Un chasseur de sous-marins allemand a été coulé. A part ce navire, aucune perte n'est à signaler du côté allemand.

Toutes les formations allemandes qui ont pris part aux combats défensifs à l'occasion du débarquement ennemi se sont battues magnifiquement.

Eleveurs, votre laine intéresse les enfants, les vieillards, les prisonniers. La Collecte des Laines de France vous la paie libalement et vous en laissez votre large part

ÉCHOS

La participation de Cahors à l'Unité nationale.

C'est une cérémonie d'un symbolisme émouvant que celle organisée par la Légion des combattants pour la célébration de son deuxième anniversaire.

Il s'agit de former en un point central de la France un bloc où se trouveront confondus et mêlés des apports de terres pris sur tous les points du territoire national, étant entendu que la nation s'étend bien au-delà du sol métropolitain jusqu'aux limites de l'empire colonial.

L'être moral et mental de notre pays est l'œuvre de trente ou quarante souverains qui l'ont poursuivie pendant des siècles à travers tous les obstacles. Elle a consisté à rassembler autour d'un noyau central les provinces et les pays qui forment la nation française.

Eh ! bien, c'est cela que va rappeler et symboliser la cérémonie du 31 août où chaque région aura envoyé un peu de la terre prise dans un des lieux historiques de sa province.

Le sachet qui portera un peu de sol cadurcien à Gergovie sera composé de terre prise : 1. à la maison Henri IV ; 2. à la tour du Pape Jean XXII ; 3. à la place Thiers.

Ainsi, dans l'Unité française, le pays cadurcien sera représenté par des éléments pris au cœur même de la Cité.

Une grande discussion.

Le dernier numéro de la revue *Quercy* voit se continuer la grande controverse de « la langue d'oc à l'école ». Il s'agit de savoir si l'on doit introduire à l'école l'enseignement de la langue d'oc, du parler que l'on désigne couramment sous le nom de « patois ».

Rien de plus intéressant, de plus passionnant, que cette discussion à laquelle prennent part de nombreuses personnalités venues de tous les coins de l'horizon. Professeurs, écrivains, journalistes, instituteurs, félibres, poètes y prennent part avec un ardeur magnifique : MM. Jean Bonnafous, Jean de Laramière, Ernest Lafon, Gustave Lafage, Etienne Baudichon, R. Lizop, Emile Laporte échauffent leurs avis contradictoires. Et sous la surveillance attentive du rédacteur en chef, notre distingué confrère, Jh. Maureille qui veille à ce qu'elle demeure courtoise, la discussion y prend un tour assez vif.

Ernest Lafon est contraint à la contre-offensive par Jean Bonnafous qui exige « que l'on soit pour ou qu'on soit contre, mais pas les deux ».

à la fois ». Quant à Emile Laporte, qui, s'inspirant d'une opinion du président Mabrien, s'était risqué à écrire du patois : « C'est à la maison que l'enfant l'apprend. Il est à l'école pour apprendre le français ! » ; il est vivement rabroué par le félibre majoral, président de l'Escolo d'eras Piéneus. On l'accuse ni plus ni moins de se ranger parmi les pires ennemis de l'occitan.

Tous ceux que passionnent ces questions et tout ce qui touche à notre pays doivent lire la revue *Quercy*.

Les mauvaises habitudes.

Les légumes et les fruits épargnés par la grêle et la sécheresse disparaissent dans le trajet qui va du producteur au consommateur en passant par le détaillant. Que se passe-t-il ? Si nous en croyons M. Jacques Leroy-Ladurie : « Les achats se traitent à « rix d'or. Seuls en profitent les privilégiés et les oisifs. » Les privilégiés parce qu'ils ont de l'argent, les oisifs parce qu'ils ont le temps de s'occuper de leur ravitaillement, qu'ils n'ont même que cela à faire.

Nos ministres ont déclaré que cela ne pouvait continuer. Tous les Français, surtout ceux qui travaillent et c'est la majorité, doivent pouvoir mettre sur leur table les produits du sol de France. Pour cela il faut que ces produits soient vendus au grand jour. Le paysan doit repousser les offres qu'on lui fait de vendre sous le manteau. Le « grossiste » doit acheminer toute la production qu'on lui confie vers les lieux de vente. Le détaillant doit résister aux tentations du marché noir et le consommateur ne doit pas acheter à l'importe quel prix, car il fausse le prix normal des échanges.

Autrement dit, il faut que l'honnêteté règne du haut en bas de la hiérarchie marchande, il faut que tout le monde agisse honnêtement en s'obligeant dans l'intérêt de la communauté.

Hélas ! J'ai bien peur que ces exhortations ne suffisent pas. Nous sommes tous d'avis que le moment n'est plus aux combines et aux manifestations de l'égoïsme le plus féroce ; mais nous voudrions bien que la vertu soit du côté du voisin. « Sauve qui peut ! » Quand ce cri retentit chacun s'efforce de sauver sa peau et le moraliste est, comme les autres, piétiné.

Est-ce tout à fait notre faute ? Voilà un bon demi-siècle que ce qu'on appelle les « beaux sentiments » sont tournés en dérision. Dévouement, désintéressement ? Romantisme que cela ! Nous laissons ça aux salutistes et aux sœurs de la charité. Nous, notre charité est celle qui commence par nous-mêmes. Le « Système D » est devenu le fondement de notre morale.

On ne change pas cela en six mois, ni même en douze.

CHRONIQUE DU LOT

CONCESSION DES TERRES ABANDONNEES ET LOCAUX VACANTS

De la Direction des Services agricoles : La loi du 27 août 1940 portant concession des terres abandonnées est devenue caduque depuis le 1^{er} janvier 1942.

Une nouvelle loi, en date du 19 février 1942, permet de continuer l'œuvre entreprise et prescrit le recensement, par les maires, des propriétés abandonnées, des propriétés incultes, des parcelles isolées incultes, des parcelles incultes, faisant partie d'une exploitation agricole et des locaux vacants.

A cet effet, le directeur des Services agricoles du Lot a adressé au maire, dans chaque commune, un commentaire de la nouvelle loi et les imprimés nécessaires à cet inventaire ; le résultat de cette enquête doit être adressé à la Direction des Services agricoles, avant le 15 septembre 1942.

Pour faciliter la tâche des maires et pour éviter des omissions possibles les agriculteurs qui désireraient la concession d'une propriété, d'une parcelle de terre ou d'un local qu'ils connaissent et qui remplissent les conditions prévues par la loi, c'est-à-dire : « incultes depuis au moins deux ans pour les parcelles et les propriétés » et inutilisés depuis un an pour les « locaux vacants », doivent s'informer à la mairie si l'immeuble est recensé, sinon, ils doivent le signaler au maire, de préférence, ou bien à la Direction des Services agricoles.

Il est rappelé que les demandes de concession doivent être adressées au Directeur des Services agricoles du Lot, « Maison de l'Agriculture » à Cahors.

LE COLIS DE NOEL DE LA LEGION

Le Gouvernement a décidé d'offrir à chaque prisonnier un colis gratuit d'environ 5 kg. à l'occasion des fêtes de Noël. Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, les familles de la ville et du canton de Cahors qui désirent faire ce colis à la Légion doivent d'urgence inscrire leur prisonnier.

Du 25 août au 5 septembre une permanence sera assurée à cet effet toutes les après-midi de 16 à 19 heures au siège de la Légion, 24, rue Clémenceau à Cahors.

La Légion est heureuse d'informer les familles que depuis le 11 juillet elle a pu assurer 189 envois gratuits à des prisonniers nécessiteux ou sans famille.

VENDANGES 1942

La fenaison et la moisson viennent de prendre fin, mais les vendanges approchent. Aussi la main-d'œuvre doit-elle être recrutée pour assurer la récolte et remplacer ainsi, les agriculteurs prisonniers.

Afin d'organiser cette campagne, le délégué à la Mission de Restauration paysanne lance un appel à tous les agriculteurs qui désirent de la main-d'œuvre pour les vendanges, d'une part, et d'autre part, invite tous ceux qui désirent s'engager pour les vendanges à se faire connaître sans tarder.

En conséquence, les agriculteurs désirant de la main-d'œuvre sont priés de faire connaître leurs besoins à la Mission de Restauration paysanne, dans le plus bref délai.

De même les volontaires peuvent s'y renseigner sur les conditions très avantageuses qui leur sont offertes pour aller vendanger, soit dans le Lot, soit dans l'Aude. S'adresser : Mission de Restauration paysanne, 32, rue Wilson à Cahors.

PETITION POUR L'HISTOIRE

Ce nouvel ouvrage de l'auteur de *Ci-devant* est au premier chef — Anatole de Monzie le déclare en tête de son avant-propos — « un écrit de circonstance ». Situé au cœur même du drame que nous vivons, il pose d'entrée, que chez les Français de 1940 « la baisse de l'esprit a conditionné l'abaissement de la nation ». Comment relever l'esprit français ? Tout d'abord en enseignant l'Histoire. Ne croyons pas que le sport, les exercices physiques, si utiles qu'ils soient, puissent suffire à former les hommes. Si l'on veut restaurer les idées de Nation, de Patrie, c'est dans l'Histoire qu'il faut chercher les exemples propres à exalter et à convaincre la jeunesse.

Dans une série d'étonnantes chapitres, Anatole de Monzie s'efforce à montrer, en opposition avec Paul Valéry, auquel il adresse une « épître tardive », l'importance de l'Histoire qui « n'est pas un observatoire, mais seulement une école ou une discipline ». A l'auteur de *Regards sur le monde actuel*, qui lui déniait toute valeur d'enseignement, il répond avec une autorité qui éclaire définitivement le débat.

Il ne s'agit pas pour l'historien de devenir philosophe, ni moraliste, mais d'enseigner des faits. Rien de plus faux que l'histoire accommodée à la sauce marxiste. Et que de préjugés dans les manuels scolaires ! Celui du Moyen Age considéré comme une époque d'obscurantisme n'est pas des moindres. Empruntant un cas particulier, M. de Monzie ressuscite la curieuse figure de Michel Servet, brûlé vif, puis réhabilité, puis statufié, puis déboulonné de sa statue, toujours à contre-temps. Et dans ses chapitres intitulés : *L'Histoire et la Guerre*, et *Le Monde, cet inconnu*, il renforce sa démonstration, en soulignant l'analogie de la situation de la France en 1792 et en 1939, et le tort énorme causé aux Européens par leur ignorance de l'histoire asiatique.

Ainsi, *Pétition pour l'Histoire* (Flammarion, éditeur, un volume : 16 francs), se présente-t-il non seulement comme un brillant essai de psychologie de l'histoire, mais encore comme une œuvre riche en aperçus d'une immédiate utilité pour le relèvement national. « A quoi sert-elle, l'histoire ? » s'écrit M. de Monzie. A nous faire vivre. Ce mot profond, et dont la résonance frappera tous les esprits réfléchis, constitue en quelque sorte la morale de ce beau livre.

DISTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE DE SUCRE

Par arrêté préfectoral, les consommateurs de la catégorie « E » pourront, en sus de la ration mensuelle du mois d'août 1942, obtenir une attribution supplémentaire de sucre de 250 grammes.

Cette ration s'obtiendra contre remise du coupon n° 3 d'août de la feuille semestrielle de coupons de la catégorie « E ».

CONFERENCE DE PROPAGANDE

M. Bérenghier, délégué départemental à la Propagande, fera, dimanche 23 août une conférence sur le sujet suivant : Où va la France ?

Cette conférence sera faite à 10 h. à Vayrac, à 14 h. à Bretenoux et à 16 h. à Bétail. L'heure est l'heure légale.

Le public est invité à assister nombreux à ces conférences.

Asphyxié par gazogène

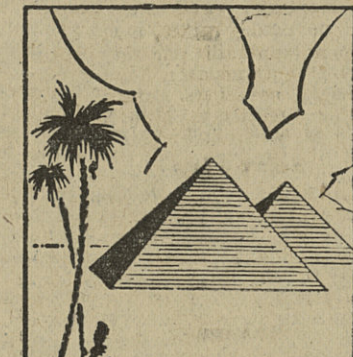
Au cours d'un voyage dans le centre de la France, notre jeune compatriote Maurice Bessières, de Douelle, a été asphyxié par les émanations d'un camion à gazogène dans lequel il se trouvait. La famille a été prévenue.

Cette triste nouvelle a provoqué une vive émotion à Douelle et à Cahors parmi tous ceux qui connaissent Maurice Bessières.

Déclaration d'association

L'« Officiel » a publié la déclaration d'association suivante : « Association de pêche et de pisciculture ». But : grouper les pêcheurs de la région pour faire l'alevinage, réprimer le braconnage, exploiter les lots de pêche, lutter contre la pollution des eaux, récupérer les taxes, demander les modifications nécessaires aux règlements de la pêche en vigueur.

Cette déclaration a été adressée à la Préfecture du Lot par les Associations de pêche des communes du Lot suivantes : Bagnac, Souillac, Martel, St-Géry, Bretenoux, Biars, Luzech, Puy-l'Evêque, Figeac, Prayssac, Le Bourg, Cajarc, Lacapelle-Marival, Les Junies, St-Cirgues, Gramat, Bourzalles.



DEPUIS DES SIÈCLES IL EXISTE DES LOTERIES ..

AUCUNE N'A JAMAIS OFFERT LES CHANCES

DE LA LOTERIE NATIONALE

PRODUITS ELIZABETH ARDEN : Dorothy Gray, Patou, Lancôme, etc., Ninny et Roger, DOUELLE, St, 5, rue Wilson. Tél. 3-12.

Foires de la semaine

Lundi 24 août. — Caniac, Laval-de-Cère, Prayssac.

Mardi 25. — Cajarc, Cardaillac, Espédaillac, Gignac, Lalbenque, Quatre-Routes.

Mercredi 26. — Luzech, Martel, Milhaud, Montcabrier.

Jeudi 27. — Beaugard, Cazals, Puybrun, Reyrevignes.

Vendredi 28. — Montet-et-Boussal, Terrou.

Samedi 29. — Figeac, Gourdon, Vayrac.

PALAIS DES FETES

Samedi 22, soirée 21 h. Dimanche 23, matinée 15 h. soirée 21 h. : Madeleine Robinson, Daniel Lecourtis, dans « LA CITE DES LUMIERES ». Avec un bon complément. Actualités françaises.

CAHORS

LEGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS District de Cahors

Le Dimanche 23 août 1942 auront lieu à Cahors, les Prélèvements de terre effectués à l'occasion du 2^{me} anniversaire de la Légion.

Cette cérémonie se déroulera sur les hauts-lieux suivants :

- 1^o) à 10 h. 10 Maison Henri IV
- 2^o) à 10 h. 35 Tour du Pape Jean XXII
- 3^o) à 10 h. 50 Place Thiers.

La cérémonie du 23 représente cette année un symbole tout particulier. C'est en effet l'unité française qui se manifeste par le mélange de ces parcelles de terre venues de tout le pays et de l'Empire.

Cadurciens, nous comptons sur vous pour assister en grand nombre à cette manifestation.

Le Président du District
M. CLÉMENT-GRANDCOUR

La population de Cahors est informée que des quêtes et quêtesuses se présenteront à domicile le dimanche 23 août au début de l'après-midi. Cette collecte est entièrement réservée aux prisonniers de guerre.

La Légion espère que chacun répondra à son appel.

UN ECHAFAUDAGE S'EFFONDRE UN OUVRIER EST TUE UN AUTRE BLESSE GRAVEMENT

Mardi soir, vers 17 heures, deux ouvriers spécialistes, Aristide Lampaert, 36 ans, et Jean Przeniosko, 19 ans, venus de Dècazeville la veille, étaient occupés à des travaux de réparation à la cheminée de l'usine de la Compagnie du Bourbonnais.

Aristide Lampaert était sur un échafaudage au fait du toit, Przeniosko, au bas de la cheminée. Tout à coup, l'échafaudage s'effondra ; Lampaert fut précipité d'une hauteur de 18 mètres ; quant à Przeniosko, il fut atteint par les amas de matériaux effondrés.

Transportés à l'hôpital, Lampaert décéda peu après son arrivée. Przeniosko souffre de graves blessures à la tête, notamment, mais son état n'est pas désespéré.

Service de la carte d'alimentation

Distribution des diverses feuilles de denrées pour le mois de septembre 1942

Les feuilles de pain, viande, matières diverses et pommes de terre seront distribuées aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

- Mardi 25 août, lettres A et B.
- Mercredi 26, lettres C, D, E et F.
- Jeudi 27, lettres G, H, I, J et K.
- Vendredi 28, lettres L, M et N.
- Samedi 29, lettres O, P, Q et R.
- Lundi 31, lettres S à Z et retardataires.

Les titres seront distribués en échange des coupons suivants de la carte d'alimentation : pain, coupon n° 6 de septembre ; viande et matières diverses, coupon n° 7 de septembre ; pommes de terre, coupon n° 8 de septembre.

INGÉNIEURS, EMPLOYÉS, OUVRIERS, OUVRIÈRES,

des emplois rémunérateurs, des primes très élevées vous attendent en ALLEMAGNE

RENSEIGNEZ-VOUS à l'Office de Placement ALLEMAND à CAHORS, 13, rue Nationale, tous les vendredis de 2 heures à 7 heures

ETAT-CIVIL

du 1^{er} au 21 août

Naissances

Milleureux Annie, 7, rue Clémenceau.
Espenon Alain, rue Wilson.
Bonhomme Claude, rue du Tapis-Vert.
Pénalba Jacques, rue du Cheval-Blanc.
Lavielle Bernard, rue Saint-Barthélemy.
Causse Françoise, rue Wilson.
Rigal Georges, rue Wilson.
Scaggiari Bruno-Marcel à Bégoux.
Paramelle Bernard, rue Wilson.
Courbin Alain-Raymond, 1, rue Traversière Donzelle.
Atger Geneviève, route du Payrat.
Lacroix Jacques, rue Wilson.

Publications de mariages

Charlier Robert, cultivateur à Paris et Petit Colette, s.p., à Cahors.
Valade René, jardinier, et Faltrep Jeanne, s.p., à Cahors.
Bessières Irénée, garçon de café, et Dupouy Marcelle, fille de salle à Cahors.
Lacroix René-Charles-Ulysse, sous-officier à Luchon et Perret Simone-Clémentine-Juliette, s.p., à Cahors.
Lamarre Jacques-Eugène-Louis-Luc, ébéniste à Bois-Guillaume (Seine-Inférieure) et Fouétilou Denise, s.p. à Cahors.
Hassan Abaes, chiffonnier à Cahors et Delbreil Renée-Madeleine-Eugénie, s.p. à Cahors.
Adam André, caporal chef au 150^e R.I. et Le Borgne Jeanne, institutrice à Plougras (Côtes-du-Nord).

Mariages

Beuscher Jean-Paul, entrepreneur de transports, et Fournié Marie-Thérèse, s.p.
Courrières Jean-Désiré, ajusteur-mécanicien, et Feucher Simone.
Counil Henri, chauffeur-livreur, et Pasquier Alice, s.p.
Bosc Jean, électricien, et Gasquet Gabrielle, s.p.
Quintard Jean-Albert, employé au G.R.F. du Lot et Gérardot Jeanne, coiffeuse à Cahors.

Décès

Cassagne Auguste, 66 ans, 5, rue de la Chanterrie.
Gauthier Edmond, 59 ans, impasse des Thermes.
Pouchet Lydia, 36 ans, 1, rue du Château-du-Roi.
Gahens Barthélemy, 79 ans, tailleur d'habits, 3, rue Rousseau.
Jenty Huguette, épouse Bach, s.p., 32 ans, rue de la Merci.
Delcros Nicole, 4 mois, rue Wilson.
Restes Eugénie, Vve Escoffre, négociante, 79 ans, bd Gambetta, 59.
Balage Michèle, 8 mois, 14, rue Daurade.
Fau Rosalie, Vve Colomb, 67 ans, rue Wilson.
Faillères Urbain, 67 ans, 11, rue Pélery.
Lampaert Aristide, 35 ans, rue Wilson.
Destal Marie, 76 ans, rue Wilson.

Au tribunal militaire de Toulouse

Les condamnations ci-dessous ont été prononcées par la section spéciale du tribunal militaire de Toulouse, pour activité communiste, dans sa séance du 6 août 1942 :

- Chausson Léonard, industriel à Montauban, 10 ans de travaux forcés et 5 ans d'interdiction de séjour ;
- Frenkiel Casimir, étudiant à Toulouse, un an de prison ;
- Tachet André, ajusteur à Blagnac, un an de prison ;
- Barron Adrien, préparateur aux ateliers de l'air, à Blagnac, 5 ans de travaux forcés par contumace ;
- Liberatore Francesca, 3 ans de prison ;
- Escude François, manœuvre à Tarbes, 2 ans de prison ;
- Mirouse Adrien, décolleteur à Aurillac, un an de prison ;
- Arreguy Claude, contrôleur à l'usine Hispano-Suiza, à Sémec, 3 ans de prison et 5.000 francs d'amende ;
- Pelot Gabriel, ajusteur à Sémec, 18 mois de prison ;

MA BONNE ÉTOILE

PAR CONCORDIA MERREL

Daniel s'arc-bouta, et, d'une pesée de l'épaulé, souleva l'épais couvercle de la trappe... Sa tête émergea dans une petite pièce carrée... Il rabattit le couvercle sur le sol et se hissa à la force du poignet dans ce réduit... Il se mit alors à genoux, se pencha sur l'ouverture, tendit la main à Stella et l'amena jusqu'à lui. Ils jetèrent un coup d'œil circulaire autour d'eux : à part une vieille malle posée dans un coin, la petite pièce était vide ; l'unique fenêtre se trouvait, à l'extérieur, presque entièrement obstruée par un fourré de ronces et ne laissait filtrer qu'une lumière blafarde. Stella considérait, avec des yeux d'explorateur, la petite chambre dont les murs étaient moisis.

— Ce devait être la hutte d'un vieux bûcheron, dit-elle, et je suppose que les contrebandiers débarquant dans la crèche, venaient cacher ici leurs marchandises.

— C'est bien probable, répondit Daniel... Ce décor suggère de mystérieux conciliabules.

Stella appuya la main sur le bras de son compagnon et dit d'un air ravi : — Daniel, ne parlons à personne de notre découverte... Ce domaine sera à nous seuls.

— Entendu. La prochaine fois, nous apporterons une lampe électrique et nous débarrasserons l'accès de la grotte.

— Oui. Nous procéderons au nettoyage de la hutte... J'ai l'intention de la meubler et nous nous inviterons réciproquement à y prendre le thé, dit-elle en riant comme une enfant... Oh ! Daniel, continua-t-elle, rien ne me plaît plus que de jouer avec vous ! Je voudrais n'avoir pas grandi et que les autres fussent restés à mon niveau.

Soudain elle fut prise d'un désir irrésistible de protection et elle s'accrocha au bras de Daniel.

— Parfois, murmura-t-elle, je suis terrifiée... Oui, Daniel... Véritablement terrifiée, quand j'envisage l'avenir !

Daniel attira doucement la jeune fille dans ses bras... Il eut l'impression que les murs vacillaient autour de lui... Il tenait contre lui la femme qu'il aimait et celle-ci devait demeurer dans l'ignorance de la passion qu'elle inspirait ! L'acuité du bonheur qu'il éprouvait était presque insupportable... Il fut pris d'une sorte de panique. Pourrait-il résister au désir qu'il l'embrassât ?

— C'est l'expression... de son regard, Daniel... Il semble vouloir me dévorer des yeux...

— Il ?... De qui s'agit-il ? demanda le jeune homme d'une voix angoissée.

— Qu'est-ce qui vous terrifie, ma chère Stella ?

— Je ne m'en rends pas bien compte... C'est ce qu'il y a de pire. Ce n'est qu'une vague appréhension... Je sais que c'est absurde parce qu'en réalité, rien de néfaste ne peut m'atteindre, n'est-ce pas, Daniel ? dit-elle dans une imploration enfantine.

Certainement non, si cela dépendait de moi. Mais cette peur que vous ressentez se rapporte-t-elle à quelque chose de spécial ou à quelqu'un ?

— Je ne crois pas.

Elle fit cette réponse d'une voix hésitante, à peine perceptible, et Daniel en tira la conviction qu'il y avait en effet une cause précise à la peur qu'éprouvait Stella.

— Ne me cachez rien Stella !... Je vous en conjure, donnez-moi cette preuve de confiance, plaidez-t-il.

— J'ai une confiance absolue en vous, Daniel... Jamais personne ne m'a inspiré un sentiment analogue... Mais si je parle, vous jugerez que je suis une sotte...

— Quelle idée !... De toute façon, confiez-vous à moi ! ajouta-t-il en la secouant par le bras, tant son désir de connaître la vérité était véhément.

Après un assez long silence, Stella se rapprocha, appuya sa tête contre la poitrine de Daniel et murmura : — C'est l'expression... de son regard, Daniel... Il semble vouloir me dévorer des yeux...

— Il ?... De qui s'agit-il ? demanda le jeune homme d'une voix angoissée.

— Morley...

— Ah !

L'extreme anxiété de Daniel se dissipa soudain.

— C'est tout dernièrement que j'ai remarqué ce regard... Le regard dont il me poursuit... Il a l'air de me guetter... Je ne puis le supporter... Parfois j'ai envie de crier !... Pourtant je ne me sens pas le courage de laisser partir Morley... La vie, sans sa présence auprès de moi, me paraîtrait vide... Aussi loin que je remonte dans mes souvenirs d'enfance, je vois Morley à mes côtés.

— Je comprends bien... Et pourtant les yeux de cet homme vous font peur ?

Stella fit un signe de tête affirmatif dont Daniel perçut la vibration contre sa poitrine...

— Je lui dois tout, vous savez... Je lui dois même la vie : il a fait preuve du plus grand courage pour m'arracher au massacre... Sans lui j'aurais subi le sort de mes parents... Je ne serais pas ici.

— Je m'applique à lui tenir compte de ce bienfait, dit Daniel avec une expression farouche que Stella ne s'expliqua pas.

Cette dernière semaine, la situation est devenue intolérable... Personne que moi, sans doute, ne pourrait s'apercevoir du changement d'expression de son regard... C'est maintenant celui d'un homme affamé !

Daniel, dit en parlant au-dessus de la tête de sa prisonnière volontaire : — Ne faites rien contre votre sentiment pour complaire à qui que ce soit au monde... Vous m'avez bien compris ? ajouta-t-il avec une ardeur con-

tenue, et promettez-moi de ne prendre aucune décision sans m'en parler auparavant... Pouvez-vous vous y engager Stella ?

— Oui... Je crois que oui, Daniel, dit-elle d'un ton de soumission inusité.

— Dès maintenant, Stella, confiez-vous au Régent... C'est un homme droit.

— J'ai bien essayé, mais je ne puis pas... Au moment de parler, les mots me restent dans la gorge. D'ailleurs il ne comprendrait pas.

— Je crois que si. Il vous aime tendrement.

— Je le sais, mais il m'est impossible de lui faire des confidences de ce genre... Jamais, jusqu'à présent, je n'ai abordé ces sujets avec lui. Je rougirais de lui laisser plonger son regard au plus profond de moi-même.

Daniel, tout en regrettant cette abstention, n'insista pas.

— De toute façon, Stella, rappelez-vous que l'homme amoureux se révèle dans le regard : c'est précisément cet homme-là, en face de qui vous vous trouvez dans l'intimité du mariage... Avant de prendre une résolution, il est bien entendu que vous viendrez me consulter.

Stella renouvela sa promesse. — Petite fille... petite fille, murmura-t-il d'une voix émue.

Après un instant de silence, Stella se dégagea, puis elle dit : — J'ai un faible pour vous quand vous êtes gentil et que vous ne discutez pas avec moi, dit-elle d'une voix un peu altérée.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Session de repêchage du B.S.N. — Les dirigeants du S.C. informent les jeunes sportifs cadurciens qui ont échoué et les retardataires que la dernière session du B.S.N. est prévue pour le dimanche 30 août à 8 heures.

En conséquence ils devront se faire inscrire au secrétariat, Bourse du Travail, le mardi 25 courant à 21 h. dernière limite. Sans ce diplôme ils ne pourront prendre part à aucune activité sportive pendant la saison 1942-1943.

Nous rappelons aux membres actifs du S.C. qu'il existe un tableau sous la mairie où figurent les notes les concernant.

Imposition d'œufs

La liste des cultivateurs de la commune de Cahors imposés pour la fourniture d'œufs au ravitaillement pour le mois d'août 1942, est affichée devant la mairie (4^e pilier). Les intéressés sont priés de vouloir bien livrer le contingent de leur imposition à M. Arnouil, 3, rue Nationale à Cahors.

Huile, beurre, fromage

Par arrêté préfectoral, l'inscription chez les détaillants pour l'huile, le beurre et le fromage de tous les consommateurs est obligatoire, mais chez les détaillants de leur choix.

Distribution des bons de pétrole et carbure

Les titulaires de la carte de pétrole et de carbure sont invités à passer à la mairie (bureau de l'état-civil) pour retirer les bons du mois d'août.

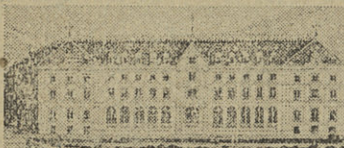
Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mme Huguette Bach, née Jenty, décédée en son domicile à St-Georges, à l'âge de 32 ans.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à son mari, M. Bach, gendarme à Paris, à sa fille, à la famille sa sympathie, à laquelle nous joignons nos sincères condoléances.

Un placement sûr...

LUCHON
La Reine des Pyrénées
A LA PORTE DE TOULOUSE
STATION THERMALE - CLIMATIQUE
TOURISTIQUE
CASINO - TENNIS - GOLF - PISCINE
SPORTS D'HIVER (avec Super-Bagnères)



LE G^d HOTEL BONNEMAISON
TRANSFORMÉ EN BEL IMMEUBLE
EN CO-PROPRIÉTÉ
EST EN VENTE
PAR APPARTEMENTS
DE 1-2-3 BELLES PIÈCES
BAINS CUISINES, ETC. TOUT CONFORT
PRIX AVANTAGEUX
PLANS ET NOTICES SUR DEMANDE
AU GRAND HOTEL BONNEMAISON
LUCHON - TEL. 0-45

Ils se mirent à rire tous deux pour dissiper leur gêne.

Pendant le trajet jusqu'à Lees, ils parlèrent de sujets indifférents ; mais arrivés à la grille, au moment de prendre congé, Stella leva les yeux sur son compagnon et dit :
— Merci pour tout, Daniel.

CHAPITRE IX

Lorsque Sylvia eut perdu tout espoir d'amener Farrant à l'épouser, elle se rabattit de nouveau sur Daniel ; malgré son absurde incarnation actuelle de garde-chasse, celui-ci n'en restait pas moins Daniel Everett, de cinq ans plus âgé qu'il ne l'était lors de leur rupture et, par suite, ayant cinq ans de moins à attendre pour être mis en possession de sa fortune ! Au moment de leurs fiançailles, Sylvia n'ignorait pas que Daniel serait riche à trente ans ; mais à cette époque, elle se croyait personnellement à l'abri des ennuis d'argent et attendait dix ans l'héritage de son mari lui paraissant excessif. Tout était changé maintenant. Dès qu'elle eut commencé à disposer ses batteries, elle s'aperçut que Stella et Daniel semblaient être dans les meilleurs termes. Elle se demanda si Daniel aussi n'était pas amoureux de la petite bohémienne ? Le cas échéant, elle trouverait bien le moyen d'y parer et, dès à présent, elle se traça une ligne de conduite.

Quelques jours après, comme Stella franchissait la grille de High Lees pour aller faire une visite à Daniel, une gracieuse jeune femme aux che-

ECONOMISEZ L'EAU !

Le Président de la Délégation spéciale chargée de l'Administration de la Ville avertit la population qu'en raison de la sécheresse, de sérieuses difficultés se présentent pour l'alimentation en eau potable.

La population ne doit pas ignorer qu'elle ne peut être alimentée à l'heure actuelle que par les pompes élévatoires électriques et que les dotations en force motrice et en lubrifiants sont limitées.

Il se trouve dans l'obligation de l'inviter à user de l'eau potable avec la plus stricte économie, à éviter tout gaspillage tant que durera la période de sécheresse, pour éviter les mesures de rationnement qui ont été déjà imposées dans certaines villes du Sud.

Dans la police

M. Blin, inspecteur radiotélégraphiste à Cahors, est nommé à la station radio-police à Limoges.

CAHORS

Castelnau-Montratrier

Grande journée. — Le 23 août aura lieu à Castelnau-Montratrier une Journée rurale de la jeunesse. A cette journée tous les jeunes ruraux, toutes les jeunes rurales du canton sont cordialement invités.

Le programme est le suivant : (l'heure indiquée est l'heure légale) : 10 h., rassemblement des jeunes devant la mairie. 10 h. 45, défilé, 11 h., salut aux couleurs et dépôt d'une gerbe au monument aux morts. 11 h. 30, messe des paysans. 13 h., repas en commun sur l'herbe. 16 h., séance populaire sur le foireil. 19 h., descente des couleurs et chant de l'au-revoir.

Chic dimanche en perspective où dans une atmosphère de sympathie nous apprendrons à mieux nous connaître et ainsi à mieux nous aimer.

Avis de réunion. — En vue des expéditions prochaines, le Syndicat des producteurs expéditeurs de fruits et primeurs invite ses adhérents à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 23 août courant à 12 h. 30, salle de la mairie de Castelnau.

Duravel

Deuxième anniversaire de la Légion. — Les légionnaires et toute la population sont invités à assister à la cérémonie prévue par le directeur de la Légion à Vichy et dont le programme est le suivant : Dimanche 23 août à 10 heures légales, place de l'Eglise, envoi des couleurs. Prélèvement de la terre destinée à symboliser l'unité française. Allocution du président et du maire. Chants patriotiques exécutés par les enfants des écoles. A partir de midi, des quêtes et quêtes passeront à domicile au profit des prisonniers. La population est priée de leur réserver le meilleur accueil.

Labastide-Marnhac

Un chien provoque un accident. — Dans la soirée du 16 août un cycliste, M. Vinz, venant de la direction de Cahors et se rendant dans le Tarn-et-Garonne, a dérapé pour éviter un chien. Il a fait une chute non loin du village de Labastide-Marnhac.

TRANSPORTS toutes distances 7 tonnes charge utile

S'adresser :

P. LAMBERT, CAHORS
Téléphone 90

Un grand responsable

On oublie trop souvent qu'un intestin paresseux est une cause d'auto-intoxication et de malaises nombreux (boutons, migraines, idées noires, etc.). Si vous êtes constipé, prenez le soir un comprimé Vichybol, laxatif doux au sel Vichy-Etat, vous obtiendrez des évacuations régulières, sans fatigue ni coliques. Vichybol, 8 fr. 20. Ttes Phies.

veux d'or, élégamment habillée de bleu, se dressa devant elle :

— Vous allez sortir ? demanda Sylvia.

— Je ne sors plus, du moment que vous venez me faire une visite.

— Vous êtes bien aimable, mais avez-vous un but de promenade spéciale ?

— Je n'avais rien d'important en vue et qui ne puisse se remettre. Remontons vers la maison.

— Je pensais que nous pourrions peut-être aller faire une promenade ensemble.

— Ne préférez-vous pas rentrer et prendre une tasse de thé ?

Sylvia hésita un moment, puis elle reprit, en regardant Stella dans les yeux :

— Je vous dirai franchement, Miss Desmond, qu'en réalité j'ai le désir de causer avec vous sans témoins... Est-ce possible ? ajouta-t-elle en affectant un air sérieux.

— Mais comment donc ! répondit Stella en s'apercevant immédiatement qu'elle venait d'emprunter une des tournures de phrase de Daniel... Eh bien, mettons-nous en route.

Stella était curieuse de savoir ce que Sylvia pouvait bien avoir à lui dire de si important.

Après un échange de quelques lieux communs, Stella dit :

— Voulez-vous éclairer votre lanterne ?

Sylvia ne répondit pas immédiatement. Elle dit enfin :

— Je vous ai souvent entendu par-

METHODES PIGIER... METHODES IMBATTABLES...

tout ce qui concerne la STENO-DACTYLOGRAPHIE, la COMPTABILITE, le CALCUL, la CORRESPONDANCE COMMERCIALE, le FRANÇAIS, l'ECRIURE, le DESSIN, etc., la COUPE, la COUTURE, la MODE, la LINGERIE.

Méthodes bientôt centenaires. Enseignements gratuits et inscriptions reçues : A Figeac : tous les mardis, 1, place Champollion (2^e étage). A Cahors : 12, Bd Gambetta, tous les jours (mardis exceptés).

Ouverture des cours : le 7 septembre 1942 à Cahors ; le 14 septembre 1942 à Figeac.

Lamagdeleine

Nécrologie. — Avec de vifs regrets nous avons appris la mort de Mme Veuve Bru, mère de notre ami M. Bru, l'estimé maire de Lamagdeleine, décédée à l'âge de 84 ans. Nous prions M. Bru de croire à notre vive sympathie.

Crayssac

Fête de bienfaisance. — Dimanche 2 août et samedi 8 août ont eu lieu trois séances récréatives données au profit des prisonniers et du Secours national. Le programme varié, exécuté par les élèves de l'école mixte, a été chaleureusement applaudi par un public nombreux et enthousiaste. Toutes nos félicitations à ces chers enfants et à leur dévouée maîtresse Mlle Lacroix, présidente de la Croix-Rouge.

Saint-Géry

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Courréjou Rémy comme commis d'inspection académique à Foix. Nous lui souhaitons un bon séjour dans la préfecture de l'Ariège.

Lalbenque

Vol. — A la suite d'un vol commis par une personne de Cieurac, la gendarmerie s'est rendue au domicile de l'accusé et y a découvert des cadres et accessoires de bicyclettes, ainsi qu'un fût de bitume volé aux ponts et chaussées. Le voleur a reconnu les faits qui lui sont reprochés.

Quintonine

Le Fortifiant que les circonstances imposent

6 Fr. 80 le Flacon. - Toutes Pharmacies.

Prayssac

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Georges Brunet, cultivateur à Parnac, avec Mlle Simone Prunet. Nos meilleurs vœux.

Objet trouvé. — Il a été trouvé le jour de la fête de charité un bracelet avec plaque d'identité portant le prénom de Simone. Le réclamer à Mme Valadié, Epargne, Prayssac.

La foire. — Notre foire d'août se tiendra le lundi 24.

Sain, souple, fort

Un foie éliminant mieux les toxines et acide urique, un sang plus pur, une peau plus saine, une souplesse musculaire plus grande : à tout cela contribuent efficacement les Sels Largin, à base de Chlorure de Magnésium, minéralisants et dépuratifs, dont un flacon de 10 fr. 40 permet de préparer un litre de solution. Ttes Phies.

INDEFRISABLE

SANS APPAREIL

sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction

A la Maison POPOVITCH
Tél. 1-70

ler d'un certain Daniel Everett.

— Oui.

— Le voyez-vous souvent ?

— Assez souvent.

— Vous est-il sympathique, miss Desmond ?

— Extrêmement. Pourquoi me faites-vous cette question ?

— Croyez bien que ce n'est pas par simple curiosité que je vous parle de Daniel.

— Je ne m'explique pas en quoi cela peut vous intéresser, dit Stella en riant.

— Vous a-t-il jamais parlé de moi ?

— Non ! s'écria Stella au comble de l'étonnement.

Un étrange sourire passa sur les lèvres de Sylvia et elle dit :

— Je m'en doutais. De votre côté, m'avez-vous nommée devant lui ?

— A plusieurs reprises. Je lui ai raconté notre visite à Glen où vous avez joué un rôle important.

— Et même alors, il n'a fait aucune allusion à moi ?

— Pas la moindre !

Sylvia sourit de nouveau et dit d'un ton significatif :

— Je n'en suis pas étonnée.

— Vous le connaissez donc ? demanda Stella.

— Nous avons été amis intimes.

— C'est extraordinaire qu'il ne m'en ait pas soufflé mot.

— Rien de moins extraordinaire quand on connaît les raisons de sa discrétion.

Stella avait peine à dissimuler sa nervosité. Quelles révélations la jeune fille aux cheveux d'or, au teint écla-

FIGEAC

Bretenoux

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris le décès de Mlle Mespoulhet, institutrice en retraite à Bretenoux. Ses obsèques ont eu lieu mardi, au milieu d'une nombreuse assistance. En cette douloureuse circonstance, nous prions les familles Mespoulhet-Tourand de croire à l'expression de nos sincères condoléances.

Saint-Céré

Au Rex Cinéma. — Dimanche 23 août en matinée à 15 heures et en soirée à 21 heures, Georges Rigaud et Raphaël Médina dans le film : « Trois Argentins à Montmartre », avec un bon complément et les actualités françaises.

Cyclisme. — Sportifs, n'oubliez pas que le 23 août à St-Céré une grande journée sportive vous est réservée. Venez nombreux à cette manifestation, vous y verrez les meilleurs coureurs amateurs de plusieurs départements aux prises dans le Grand Prix des commerçants et de la ville de St-Céré sur 100 tours de ville plus un tour de Ségarie.

Le programme de cette journée s'établit comme suit : à 10 h. (légales) éliminatoires du championnat du Lot de vitesse sur 1 km., route de Gramat. A 13 h. 30, finale de ce championnat, rue Maréchal-Pétain. A 15 h., départ de la grande course tant attendue des sportifs, place de la République, sous la présidence de M. le maire de St-Céré, de M. Lagabriele, président de la Légion, de M. Gauzin, délégué à la jeunesse et de M. Bonnefois, délégué de la Fédération française cyclisme.

Les coureurs emprunteront l'itinéraire suivant : Bd Carnot, place des Robinets, Bd Gambetta, rue Faid'herbe, place de la République où sera jugée l'arrivée, après que les coureurs auront accompli le tour de Ségarie.

Des chaises seront mises à la disposition du public place de la République moyennant la somme de 5 fr.

Rappelons que tous les sportifs désireux de donner des primes sont invités à les remettre aux dirigeants du Vélo-Club qui se tiendront à leur disposition Café de la Paix, où aura lieu la remise des dossards à partir de 14 heures.

Sportifs de la région, ne manquez pas de venir à St-Céré le 23 août. En fin de course un grand match de football mettra aux prises au nouveau stade l'équipe de St-Céré-Autoire contre Gramat, joli match en perspective.

Pharmacie de service. — Dimanche 23 août, la pharmacie Blanié, rue du Maréchal-Pétain, assurera le service pharmaceutique.

Gorses

Accident de travail. — Notre compatriote Blazy, sabotier, en tombant brutalement au cours de travaux de dépiquages, s'est fracturé un bras. Le docteur Calvet, mandaté d'urgence, a donné les soins nécessaires et a prescrit deux mois de repos.

Les hommes aussi en souffrent

La mauvaise circulation du sang affecte surtout les femmes, c'est un fait. Mais les hommes aussi peuvent avoir des varices, des vertiges, des poussées de sang au visage. Qu'ils prennent alors, comme les femmes, des Gouttes Floride. Ce remède végétal améliorera leur circulation et supprimera leurs troubles congestifs. Le flacon de Gouttes Floride pour trois semaines : 14 fr. 30. Ttes Phies.

IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS

VENTE & ACHAT

MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

GOURDON

Degagnac

Comme un coup de foudre. — Lundi soir, 27 juillet, un officier de police judiciaire se présentant à la mairie et mardi matin le secrétaire de la Mairie et le garde champêtre étaient mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Salviac pour trafic de feuilles d'alimentation.

Ces deux fonctionnaires nient énergiquement avoir vendu des feuilles de tickets, mais avouent en avoir donné gratuitement à des personnes dont ils ont fait connaître les noms.

Cette divulgation a produit sur les bénéficiaires de ces gracieusetés, dont la plupart sont des commerçants, l'effet de la pierre qui tombe dans la mare aux grenouilles. Mais le public n'est pas dupe ; il estime qu'une gracieuseté est toujours compensée par une autre. — C'est du troc.

A la suite de tous ces faits la Délégation Spéciale s'est réunie mardi soir tard dans la nuit, pour aviser aux moyens d'assurer le service du secrétariat et de la distribution des feuilles d'alimentation.

Nouveau garde champêtre. — M. Bach Charles, propriétaire à Lapoujade, près Salviac, a été nommé garde champêtre de la commune de Degagnac.

Gramat

Elat civil. — Naissances : Georges Vitrac, au village du Buy ; Michèle Caray, avenue Louis-Conte ; Denise Faure, au Mas de Vilain ; Antoine Lafleur, route de Lavergne ; Arlette Alquier, à Aureilles.

Décès. — Mlle Anna-Julie Vertiguié, au village de Longayrie ; sœur Sainte-Bernadette, âgée de 27 ans, au grand couvent ; Gaston-Louis Rouffet, 39 ans, gendarme, faubourg St-Pierre.

Mariage. — Cette semaine a été célébré le mariage de Mlle Yvette Delpon, avec M. Raymond Giraud.

Cinéma Olympia. — Samedi 22 août « Trois Argentins à Montmartre », avec un bon complément et les actualités françaises.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 23 août par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte.

Lamothe-Fénelon

Baptême. — Le 15 août a été célébré le baptême du jeune Claude-Armand Maison, fils de M. Maison, réfugié du Nord, et de Mme Clémence Maison, née Materre. Vœux de prospérité.

Cartes de textiles. — C'est samedi prochain que les cartes textiles seront distribuées à la mairie de Lamothe. Qu'on se le dise.

Souillac

Médaille d'honneur. — Notre compatriote M. Justin Fabre, employé à la Société générale à Souillac, vient d'obtenir la médaille d'honneur. Nos sincères félicitations.

Salviac

Succès. — Notre jeune compatriote M. Jean Prigent, fils de M. Prigent, receveur de l'enregistrement et des domaines à Angers a été déclaré sous-admissible au récent concours de l'école Polytechnique. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits pour le succès final.

Dans l'enregistrement. — M. François Dupontis, gendre de Mme Vve Mercier de notre ville a été nommé receveur de l'enregistrement à Casteljoul (Lot-et-Garonne) venant de Charroux (Vienne). Nos sincères félicitations pour cet avancement qui rapproche M. Dupontis de sa famille.

A la Légion. — A la suite de la réunion qui a eu lieu mardi 18 août à Salviac, M. le commandant Courbès a été nommé chef de district du canton de Salviac. Nos sincères félicitations.

tiel... Vous ignorez, naturellement, qu'Everett et moi avons été fiancés.

Stella regarda fixement son interlocutrice, comme pour obtenir confirmation d'une nouvelle aussi invraisemblable...

Sylvia continua imperturbablement : — Nous avons été fiancés officiellement... Il était très amoureux de moi, ou du moins, il faisait semblant de l'être. J'étais très jeune et je manquais d'expérience : je me laissai prendre à ses protestations...

— Puisque vous affirmez d'une façon formelle que vous avez été fiancés, je veux bien y ajouter foi.

— Je savais bien que vous seriez surprise. J'ai cru de mon devoir de vous avertir. J'aurais manqué de loyauté envers vous si j'avais gardé le silence...

Stella fut forcée de reconnaître que les révélations de Sylvia paraissaient empreintes d'une absolue sincérité, mais elle éprouvait une méfiance instinctive.

Elle demanda brusquement :

— Que voulez-vous dire ?

— Je ne le connais que trop, continua Sylvia d'une voix grave : il est parfaitement incapable d'être fidèle.

— Ce n'est pas l'impression qu'il me fait, s'écria Stella.

(à suivre).

REMERCIEMENTS et AVIS DE NEUVAIN

Les familles BACH, JENTY, ARTI-GAS et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Huguette BACH
née JENTY

et les prient d'assister au service de neuvaine qui sera célébré le mardi 25 août 1942 à 8 heures, en l'Eglise St-Georges.

REMERCIEMENTS

Monsieur Roger BALAGE et Madame née SOUDOU ; Monsieur et Madame SOUDOU ; Madame MEYD ; Monsieur Jean SOUDOU ; Monsieur Henri SOUDOU ; Monsieur et Madame Edmond SOUDOU et leur fille ; Monsieur et Madame LASBOUYGUES, née SOUDOU et leurs enfants ; Monsieur et Madame LOURADOUR et leur fils ; Mademoiselle Marcelle BALAGE remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur regrettée petite

MICHELE

leur fille, petite-fille, nièce et cousine, décédée le 17 août 1942 à l'âge de 8 mois et demi.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

PETITES ANNONCES

J'ACHETE tous modèles machines à coudre. Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

VENTE, REPASSAGE

REPARATIONS

tous articles de coutellerie
Affûtage de scies

Lames de rasoirs mécaniques

5 francs le paquet

chez FABRE, coutelier,

place St-Maurice (à côté des Halles)

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS

Achat, vente, échange

M^{me} ESTRADEL

31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

A LOURDES

HOTEL MAJESTIC

Dernier confort. Tenu par un Cadurcien. Se recommande à tous ses compatriotes à qui le meilleur accueil sera réservé. Direction : E. VINCENT. Tél. : 7-23.

Demandons **ouvrier boulanger.** Tocaven, Nozac (Lot).

Toutes les classes de **MATHEMATIQUES**. Leçons particulières, répétitions, préparation aux examens. Références élogieuses. Pour rendez-vous, prière de s'adresser, Café de la Promenade à Cahors.

Racleuses et calibreuses sont demandées aux abattoirs, Cahors. Bons salaires.

Au Lilas Blanc

79, bd Gambetta, CAHORS

Articles funéraires

FLEURS NATURELLES

Tél. 248

ETUDE DE M^e Pierre DESPRATS
Licencié en Droit, avoué à Cahors
10, rue du Portail-Alban

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE SEPARATION DE CORPS

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le seize juillet mil neuf cent quarante-deux, enregistré et signifié, entre Mme Bousquet Berthe, épouse de Fournié Georges, ladite dame demeurant à Bé-gous (Lot), et M. Fournié Georges, instituteur en retraite, demeurant à Bé-gous (Lot), il a été prononcé la séparation de corps à été prononcée d'entre les époux Fournié-Bousquet au profit de la femme et aux torts et griefs du mari. Cahors, le dix-sept août mil neuf cent quarante-deux.

Pour extrait : signé : DESPRATS.

ETUDE DE M^e JEAN FABRE

notaire à Cahors (Lot)

VENTE MOBILIERE AUX ENCHERES

Le public est informé qu'il sera procédé le jeudi 27 août 1942 à 14 heures à Cahors, place des Mobiles, par le ministère de Maître Jean Fabre, notaire à Cahors, à la vente à l'amiable aux enchères publiques d'un mobilier comprenant notamment : une lingère, une commode dessus marbre, trois lits bois dont un seul complet, six fauteuils, cinq chaises, une table de salle à manger, un guéridon, deux tables, un buffet, deux glaces, deux coins de feu, une chaise de repos, une garniture de cheminée (pendule et candélabre), un chaudron moyen. Il n'y a pas de linge. Vente au comptant et 15 pour cent en sus pour frais.

Pour avis : Jean FABRE.

Les faiblesses du Système Nerveux

Pertes des forces (asthénie) - Fatigue générale - Tremblements - Raideurs - Insomnies - Agitation - Absences de mémoire - Difficulté de la parole - Irritabilité - Tendances aux idées noires, etc...

Il a été constaté que tous ces troubles diminuent rapidement d'intensité, puis cessent sous l'influence du nouveau traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. Grâce au Magnogène, le système nerveux est nourri, équilibré et « rechargé ». Le sommeil redevient paisible, la résistance à la fatigue augmente, on se sent de jour en jour plus vigoureux, plus maître de ses nerfs. La virilité, la puissance physique et intellectuelle, la capacité de travail s'accroissent considérablement. Une brochure explicative est envoyée gratuitement à tous les lecteurs qui en font la demande aux Lab. J.-P. Romont, 30, rue Malesherbes, Lyon.

ETUDE DE M^e BOUYSSOU Jean-Léon

Licencié en Droit

Notaire à Cahors

PREMIERE INSERTION

Suivant acte passé devant Maître Bouyssou, notaire à Cahors, le dix août mil neuf cent quarante-deux, enregistré le 13 août 1942, volume 784, folio 50, numéro 281.

Mme Marmiesse Léontine, sans profession, veuve de M. Holzer Edmond, demeurant à Cahors, place Henri-IV, numéro un, a vendu à Mme Ton Marie, négociante, veuve de M. Marmiesse Julien, demeurant à Cahors, place des Petites-Bougeries, numéro trois,

Moitié d'un fonds de commerce de débit de vin et restaurant, exploité à Cahors avec l'acquéreur, rue Pélegrin, numéro huit, ensemble le matériel servant à son exploitation, la clientèle et l'achalandage y attachés. Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître Bouyssou, notaire à Cahors.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur, au domicile sus indiqué, dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour première insertion : signé : BOUYSSOU, notaire.

Avis de dettes

M. JORAND Eugène, demeurant à Floressat (Lot), ne répond pas des dettes ou engagements que pourrait contracter sa femme Régina, née Delchambre.

SERVICE GÉRANCE D'IMMEUBLES

Encaissement loyers

Recouvrement des arriérés

MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot. — D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors (Lot) jugeant en matière correctionnelle, le vingt-six juin mil neuf cent quarante-deux, il a été extrait ce qui suit : Entre M. le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant, et : 1. — Lucy Jacques-Dominique-Adolphe, âgé de 26 ans, étant né le 3 juin 1916 à Paris, 14^e arrondissement, département de la Seine, profession d'ingénieur à la Société générale d'entreprise, demeurant à Cahors, 29, rue St-Barthélémy, 11. — Frémont Vincent, âgé de quarante-deux ans, étant né le 17 avril 1900 à Couesmes, Tours (Indre-et-Loire), conducteur de travaux, demeurant à Cahors, route de Regourd, 111. — Costes Elie, âgé de 40 ans, cultivateur, étant né le 29 juin 1901 à Lavercazière, Gourdon (Lot), demeurant à Grandou, commune de Dégagnac, 14.

— Vidal Maurice, 39 ans, étant né le 27 septembre 1903 à Dégagnac, Gourdon (Lot), cultivateur demeurant à Sartrou, commune de Dégagnac, prévus de hausse illicite, achat de porc et de pommes de terre sans ticket, transport de denrées sans autorisation, d'autre part, condamne Lucy-Jacques-Dominique-Adolphe à la peine de deux mille francs d'amende. Condamne Frémont Vincent à la peine de trois mille francs d'amende. Condamne Costes Fabien-Elie et Vidal Marcel à la peine de mille francs d'amende chacun. Les condamnés solidairement aux frais du procès liquidés à mille quatre cent quarante-huit francs quatre-vingt centimes, y compris le timbre, l'enregistrement et les extraits du présent jugement. Ordonne l'insertion d'un extrait du présent jugement dans le Journal du Lot, dit que le coût de cette insertion ne devra pas dépasser 75 francs.

Pour extrait conforme, le greffier en chef, BONNEFOS.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).

Le co-gérant : L. PARAZINIS.
U.O. 1991, 21-8-42.

Etudes de Maîtres MAZURE, Notaire à Luzech, DESPRATS et SÉGUY, avoués à CAHORS

VENTE SUR LICITATION

au plus offrant et dernier enchérisseur de divers immeubles sis sur la Commune de LUZECH (Lot)

L'Adjudication aura lieu le DIMANCHE VINGT-SEPT SEPTEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE-DEUX, à QUATORZE HEURES, à LUZECH, en l'étude et par le ministère de Maître MAZURE, notaire.

On fait savoir à qui il appartiendra : Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-trois juillet mil neuf cent quarante-deux, ordonnant aux formes de droit le partage de la succession de feu Alphonse CAVALLIÉ, en son vivant demeurant à Luzech, décédé le seize janvier mil neuf cent trente-cinq, et la licitation préalable aux enchères publiques, les étrangers admis, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dépendant de la dite succession ; Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Monsieur Arthur CAVALLIÉ, demeurant et domicilié rue Emile-Zola, numéro quinze, à Chamalières (Puy-de-Dôme), agissant comme tuteur de Madame Veuve Henri LAPLAUD, née Germaine-Henriette-Léontine CAVALLIÉ, interdite par jugement du Tribunal civil de Limoges du vingt-quatre janvier mil neuf cent trente-six, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du Conseil de famille prise par devant Monsieur le Juge de Paix des Cantons Sud et Est de Limoges, le douze août mil neuf cent quarante-et-un.

Ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître DESPRATS, avec élection de domicile en son étude, dite ville, d'une part.

2^o Madame Hélène LACHAUD, majeure, demeurant à Eymoutiers (Haute-Vienne).

Ayant pour avoué constitué près le même tribunal, Maître SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, dite ville, d'autre part.

En présence ou elle dûment appelée de Madame Marie DELPOUGET, épouse de Monsieur François REIX, chef de Gare à Sarlat (Dordogne), prise en sa qualité de subrogée-tutrice de Madame, Veuve Henri LAPLAUD, née Germaine-Henriette-Léontine CAVALLIÉ, interdite, sus-nommée, fonctions auxquelles elle a été nommée par délibération du conseil de famille de la dite dame, Veuve Henri LAPLAUD, sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix des Cantons Sud et Est de Limoges, en date du douze août mil neuf cent quarante et un.

Il sera procédé le dimanche vingt-sept septembre mil neuf cent quarante-deux à quatorze heures, à Luzech, en l'étude et par le Ministère de Maître MAZURE, notaire au dit lieu, à ces fins commis par le jugement précité, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés, dépendant de la succession de feu Alphonse CAVALLIÉ, précitée.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître MAZURE, notaire à Luzech, en conformité du jugement précité et déposé en son étude pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans frais et pour tenir lieu de minute d'enchères.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE LOTISSEMENTS ET MISES A PRIX

TELS QU'ILS RÉSULTENT DU JUGEMENT
ET DU CAHIER DES CHARGES

Ils comprendront :

Premier lot. — Une maison et son sol, à usage de café, sise à Luzech, Place du Canal, portée au plan cadastral sous le numéro cent soixante-treize, section E, pour une étendue superficielle de un ares dix centiares.

La dite maison composée : Au rez-de-chaussée : d'une salle servant de salle de café ; d'une petite pièce à côté servant de cuisine ; d'une autre salle dite salle du billard ; d'un couloir où se trouve l'escalier pour monter au premier étage ; cabinets d'aisance.

Au premier étage : de deux chambres donnant sur la Place du Canal ; d'un pas-perdu et d'une pièce servant de cuisine derrière ces deux chambres ; de deux chambres derrière la cuisine et le pas-perdu.

Cave sous la salle de billard et petite cave sous la salle de café.

Gravier sur le tout couvert en tuiles. Joignant la place du Canal, la rue du Barry, une venelle et Monsieur Vidal.

Ce premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante 50 000 fr.

Deuxième lot. — Un fonds de commerce de Café, dit « Café de l'Oppidum », exploité dans la maison désignée sous le premier lot.

Le dit fonds comprenant : la licence, l'enseigne et l'achalandage et enfin le matériel servant à l'exploitation du fonds comprenant uniquement :

Huit tables rectangulaires, dessus marmorité.

Huit guéridons dessus marmorité.

Un meuble faisant office de glacière, comptoir et caisse.

Un tabouret haut pour la caisse.

Trente chaises.

Vingt-six chaises de terrasse.

Une pendule avec sa caisse.

Un poêle salamandre.

Un billard russe et ses accessoires.

Ce deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de trente 30 000 fr.

Troisième lot. — Un immeuble sis à Luzech, route de Cayx, comprenant : une maison en mauvais état, chai, cour entre les deux. Le tout se tenant, porté au plan cadastral sous les numéros douze, quatorze, seize, section E, pour une

contenance de deux ares vingt-huit centiares environ, joignant la route, un chemin, Mademoiselle Leroy et Labryère.

2^o Un petit bâtiment avec patus devant, sis à Luzech, porté au plan cadastral sous le numéro treize, section E, d'une étendue superficielle de vingt-cinq ares, joignant un chemin et le rocher.

Ce troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre 4 000 fr.

Quatrième lot. — Une grange sise à Luzech, route de Cayx, portée au plan cadastral sous le numéro neuf, section E, d'une étendue superficielle de cinquante-deux centiares environ joignant la route de Cayx, Lafage, Leroy.

2^o Un petit terrain sis à Luzech, route de Cayx, porté au plan cadastral sous le numéro dix, d'une contenance superficielle d'environ vingt-cinq centiares, joignant Mademoiselle Leroy, la route et le chemin.

Ce quatrième lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux 2 000 fr.

Cinquième lot. — Un immeuble en nature de vigne et rivage situé commune de Luzech, lieu dit « Pouzinet », porté au plan cadastral sous les numéros vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, section D, pour une contenance de quarante-trois ares soixante-douze centiares.

Ce cinquième lot sera mis en vente sur la mise à prix de qua 4 000 fr.

Sixième lot. — Une vigne sise commune de Luzech, lieu dit « Les tuieries », portée au plan cadastral sous le numéro cent onze, section D, pour une contenance de vingt-huit ares soixante-deux centiares.

Ce sixième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre 4 000 fr.

Septième lot. — Une vigne sise commune de Luzech, lieu dit « Plaine de l'île », portée au plan cadastral sous le numéro cinq cent soixante-sept, section E, pour une contenance de six ares trente-huit centiares.

Ce septième lot sera mis en vente sur la mise à prix de huit cents 800 fr.

Huitième lot. — Une terre sise commune de Luzech, lieu dit « La Sole », portée au plan cadastral sous les numéros deux cent cinq, deux cent cinq P, section G, pour une contenance de trente-neuf ares vingt centiares.

Ce huitième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille 4 500 fr.

Neuvième lot. — Une vigne sise commune de Luzech, lieu dit « La Pièce », paraissant portée au plan cadastral sous les numéros quatre cent sept et quatre cent huit, section G, contenant environ dix-huit ares.

Ce neuvième lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille 1 000 fr.

Dixième lot. — 1^o Un pré sis commune de Luzech, lieu dit « Combe del pesquié », porté au plan cadastral sous les numéros trois cent quatre-vingt-six, trois cent quatre-vingt-sept, section F, pour une contenance de dix ares cinquante centiares.

2^o Une friche sise commune de Luzech, lieu dit « Foussal », portée au plan cadastral sous les numéros quatre cent quatre-vingt-dix P, quatre cent quatre-vingt-onze et quatre cent quatre-vingt-douze, section F, pour une contenance de quarante-deux ares.

Ce dixième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents 500 fr.

Onzième lot. — Un immeuble en nature de jardin et friche sis commune de Luzech, lieu dit « Travers de la Pistoule », porté au plan cadastral sous les numéros trois cent soixante-cinq, trois cent soixante-six P, section E, pour une contenance de six ares dix centiares.

Ce onzième lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents 200 fr.

Douzième lot. — 1^o Un immeuble en nature de vigne, friche, sis commune de Luzech, lieu dit « Clau de Durat », porté au plan cadastral sous les numéros soixante-neuf P, cent soixante-dix P, cent soixante-onze P, pour une contenance de vingt-cinq ares soixante-cinq centiares.

2^o Une friche sise commune de Luzech, lieu dit « Cote de Redoulade », portée au plan cadastral sous le numéro quatre cent soixante-treize, section G, pour une contenance de trente ares trente-trois centiares.

Ce douzième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents 500 fr.

Treizième lot. — Une friche sise commune de Luzech, lieu dit « Le Tillet », portée au plan cadastral sous les numéros deux cent quarante-deux, deux cent trente-huit, deux cent trente-neuf, section F, pour une contenance de un hectare quinze ares dix-cent centiares, divisé en deux morceaux.

Ce treizième lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents 200 fr.

Quatorzième lot. — Une friche sise commune de Luzech, lieu dit « Camp del Terme », portée au plan cadastral sous les numéros cent quatre-vingt-trois et cent quatre-vingt-quatre, section B, pour une contenance de cinquante-trois ares quarante-six centiares.

Ce quatorzième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre 400 fr.

Quinzième lot. — Une friche sise commune de Luzech, lieu dit « Malsaclet »,

portée au plan cadastral sous les numéros cent soixante-douze, cent soixante-treize, cent soixante-quatorze, cent soixante-quinze, cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingts, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-deux, section B, pour une contenance de un hectare quatre-vingt-dix ares quarante centiares. Le dit immeuble divisé en deux parties par la route, joignant la route, Gayral, Châteauneuf.

Ce quinzième lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille 1 000 fr.

REMARQUE IMPORTANTE

Les enchérisseurs ne seront admis à poursuivre les enchères que sur la production d'une autorisation de Monsieur le Préfet du Lot, en vertu de la loi du 16 novembre 1940, relative aux opérations immobilières.

Cette autorisation devra être réclamée par toute personne intéressée à la Préfecture du Lot, première division.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés au jour de la vente, y compris la remise proportionnelle due aux avoués poursuivants seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication et proportionnellement à ces prix dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître MAZURE, notaire à Luzech.

NOTA

Par suite d'erreurs ou de modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative et que par suite la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité des poursuivants ou de leurs avoués.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt et un août mil neuf cent quarante-deux.

Les avoués poursuivants :
DESPRATS, SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent quarante-deux, folio : , case : ,
Regu : vingt francs.

Le Receveur : AURIERES.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
1^o Maître MAZURE, notaire à Luzech, rédacteur du cahier des charges.
2^o Maître DESPRATS, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, numéro dix.
3^o Maître SÉGUY, avoué à Cahors, rue Saint-Pierre.

CAHORS, COUESLANT